


REPUBLIQUE FRANCAISE	dossier n° PC04606020X0008
<p>Commune de CARNAC-ROUFFIAC</p> 	<p>date de dépôt : 08/10/2020 demandeur : WEISSLER GABRIEL pour : Construction d'une maison d'habitation principale, dans le respect au maximum de la protection de l'environnement. adresse terrain : LE VERT - 46140 CARNAC-ROUFFIAC</p>
<p>Affaire suivie par : CCVLV /Service ADS Lisa FRECHE 05-65-36-06-19</p>	<p>Le Maire à Monsieur WEISSLER GABRIEL LES ROQUES 46140 ST VINCENT RIVE D'OLT FRANCE</p>

**REJET TACITE de PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE
AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire de CARNAC-ROUFFIAC,

- Vu la demande de permis de construire susvisée ;
- Vu le Code de l'urbanisme ;
- Vu la Carte communale approuvée par le Conseil municipal le 13 Mars 2012 ;
- Vu les zones C et NC du document d'urbanisme en vigueur ;
- Vu la demande de pièces manquantes en date du 30/10/2021 ;

Considérant que le permis de construire a fait l'objet d'une demande de pièces en date du 30/10/2020 ;
Considérant que les pièces manquantes n'ont pas été reçues dans le délai de 3 mois suivant la demande des pièces ;
Considérant que le projet est rejeté tacitement conformément à l'Article R.423-39 du code de l'urbanisme ;

ARRETE

ARTICLE UNIQUE

La demande de permis de construire est rejetée tacitement.

CARNAC-ROUFFIAC, le 03 Août 2021

Le Maire, Monsieur MOLINIE Mathieu

